

TÉLÉCOM

A quand l'ouverture à la concurrence ?

Pour garantir et préserver l'afflux d'investissements, trois indices incontournables que sont les Banques, la Justice et les Télécommunications, demeurent la clé de voûte.

Après le 11 septembre, la Malaisie a pu attirer 45% des avoirs Américains. Et pour cause! La très haute performance et les tarifs assez stables pratiqués dans les "télécoms" y ont été la principale cause. La libéralisation de ce secteur devait engendrer chez nous une concurrence bénéfique et aboutir à des taux de tarification abordables, tout en offrant des services compétitifs pour une population au pouvoir d'achat faible. Néanmoins, les investisseurs dans ce domaine ont trahi la confiance des consommateurs par de multiples insuffisances : coûts élevés, coupures fréquentes, auditivité médiocre, réception mauvaise, émission de documents partielle, voire impossible, perturbation des réseaux... Au finish, bien des vertus inhérentes aux "télécoms" sont totalement absentes dans les ABC de nos différents opérateurs. Ces anomalies se passent à Nouakchott, cette capitale du pays où le réseau est censé être le plus performant, que dire alors des Wilayas et Moughtaas de la Mauritanie profonde! La protection providentielle ou concertée des investissements déjà obtenus sur ce plan, ne rend finalement service à personne. Il va sans dire que ceux que l'on semble vouloir protéger, sous prétexte de ne pas trop saturer le marché, tirent d'énormes profits de cette faveur. Ils se sentent ainsi non astreints à fournir des services fiables conformes à leurs engagements, normalement les astreignent à plus de clarté et de rigueur connaissant bien entendu ce que sont les clauses des licences obtenues car, tout investisseur averti, doit tenir compte dans son optique organisationnelle de la vulgarisation de meilleurs services, de la formation du potentiel humain, mais aussi et surtout d'axer sur le choix des équipements de leurs accessoires sans oublier la maintenance appropriée aux conditions climatiques. Si l'autorité de tutelle venait à ouvrir la concurrence les éventuels investisseurs n'accouriront pas les yeux fermés, ils procéderont par contre à des études de marché qui révéleraient dans quelle mesure il y a ou non place pour des services et de quelle manière ces derniers pourraient se concrétiser et éventuellement s'étendre. Il est certain que si les opérateurs actuels satisfait leur clientèle au moindre coût possible ces dernières ne les quitteraient pas et tout nouvel investisseur se verrait naturellement perdu ses capitaux et efforts investis. Héla! les détenteurs de licences qui espèrent chez nous, n'en finissent pas de boiter, à tel point que nous

nous posons finalement la question à savoir : qu'attend dont l'autorité compétente pour ouvrir la concurrence à d'autres investisseurs désireux de s'implanter? Surtout que le dernier rapport de cette-ci est suffisamment éloquent.

Kader Aziz Diene

Journal NEJM